

COMPTE COMMUNAL 2022

Rapport tel que prévu par l'article L1122-23 du Code de la
démocratie locale



Xavier Dubois, Bourgmestre, en charge des Finances

1. Introduction

L'établissement des comptes communaux et leur présentation au Conseil communal constitue l'acte par excellence par lequel les mandataires communaux rendent compte de la manière dont ils mettent en œuvre le mandat que la population leur a confié.

Le présent rapport a pour but de présenter les principaux résultats et les principales évolutions de la situation budgétaire et financière de la commune. Il est essentiellement basé sur les informations reprises dans la synthèse analytique.

Comme annoncé dans le cadre de la présentation de la Déclaration de Politique Communale (DPC), cette présentation du compte communal 2022 sera accompagnée d'un état d'avancement de la mise en œuvre de la DPC au travers de la présentation du suivi du Programme stratégique transversal (PST) lors du prochain conseil communal.

2. Compte budgétaire

1. Service ordinaire

Au service ordinaire, le résultat de l'exercice propre présente un boni de 527.913,77 €, en amélioration de 169.119,15 € par rapport à 2021 €. Le résultat des exercices antérieurs présente un solde positif de 1.467.647,18 €. Tenant compte des prélèvements réalisés pour alimenter le fonds de réserve extraordinaire à hauteur de 562.265,60 €, le boni cumulé s'élève à 1.433.295,35 €, en amélioration de 53.728,49 € par rapport à 2021.

Recettes ordinaires exercice propre	9.082.250,10 €
Dépenses ordinaires exercice propre	8.554.336,33 €
BONI exercice propre	527.913,77 €
Recettes globalisées ordinaires	10.737.991,24 €
Dépenses globalisées ordinaires	8.742.430,29 €
Boni avant prélèvements	1.995.560,95 €
Prélèvements	-562.265,60 €
BONI général	1.433.295,35 €



a) Les dépenses ordinaires :

Les **dépenses ordinaires** sont de 4 types :

- les dépenses de personnel: elles assurent chaque année le salaire ainsi que tous les éléments liés à la rémunération, à temps partiel ou complet, du personnel communal ;
- les dépenses de fonctionnement: elles vont évidemment de pair avec le poste précédent et permettent de couvrir l'activité courante des services communaux;
- les dépenses de transferts destinées, pour l'essentiel, au CPAS, aux zones de Police et de Secours ;
- les dépenses de dette qui, très logiquement, servent exclusivement au remboursement des dettes de la commune: charges d'intérêts et tranches annuelles des capitaux à rembourser des emprunts contractés par la commune.

Le total des dépenses ordinaires, hors prélèvement, **s'élève à 8.554.336,33 €, en augmentation de 332.565,39 € par rapport à 2021. Le taux général d'exécution des crédits par rapport au budget modifié 2021 atteint 95,55 % contre 93,95 % en 2021.**

	Compte 2022	Compte 22 / Budget 22	Compte 22 / Compte 21
Personnel	3.912.370,78	99,62	532.352,67
Fonctionnement	1.781.665,71	84,08	170.713,01
Transfert	2.263.698,88	99,62	-121.241,06
Dette	596.600,96	94,03	-249.259,23
TOTAL	8.554.336,33	95,55	332.565,39

La maîtrise des dépenses de fonctionnement se poursuit se traduisant par un faible taux d'exécution de cette catégorie de crédits (84,08 % contre 77,90 % en 2021). Le total des dépenses de fonctionnement est en augmentation de 170.713,01 € par rapport à 2021 en lien avec les impacts de l'inflation importante connue en 2022, touchant notamment les dépenses énergétiques.

L'augmentation constatée au niveau des dépenses de personnel entre 2021 et 2022 s'explique principalement par la prise en compte de 5 indexations automatiques successives connues 2022 au niveau des salaires et des pensions des mandataires. Les dépenses 2022 ont également intégrés les montants relatifs à la prise en charge, en année pleine, des engagements réalisés en 2021 (l'agent constateur dont 3/5 du salaire est récupéré auprès des communes de Chastre et Mont-Saint-Guibert et l'informaticien dont le coût est compensé par le remboursement préalablement prévu au CPAS). Enfin, les dépenses intègrent les montants relatifs au paiement de la pension d'un ancien mandataire supplémentaire.

La diminution des dépenses de transfert concerne essentiellement la diminution globale des dotations vers le CPAS (-44.756,56 €) en lien avec l'absence de versement de dotation spécifique en vue de réalimenter les réserves du CPAS en 2022 (en 2021, 96.000 € complémentaires avaient ainsi été versés au CPAS) et de la dotation à la Zone de secours (-76.431,91 €) grâce à l'augmentation de la part prise en charge par la Province, tandis que la dotation à la Zone de police a augmenté (+18.186,04 €).



Enfin, les dépenses de charges de la dette diminuent une nouvelle fois de manière notable (-249.259,23 €), ne représentant plus que 6,97 % des dépenses totales. Cette réduction est la conséquence directe de la réduction de l'endettement communal depuis 2019 et de l'intégration de l'impact des opérations de gestion active de la dette réalisées en 2021 et 2022.

b) Les recettes ordinaires :

Les **recettes ordinaires** sont de 3 types :

- les recettes de prestations comprennent les revenus générés par les prestations des services communaux, les locations de salles, les activités scolaires refacturées aux parents, ...
- les recettes de transferts sont essentiellement constituées de l'ensemble des taxes et redevances en provenance des ménages ainsi que des subsides provenant des pouvoirs supérieurs à titre d'aide à l'action de la commune (le Fonds des communes pour l'essentiel) ou à certaines activités de celle-ci (par exemple, le personnel de l'enseignement subventionné);
- les recettes de dette sont constituées, entre autres, d'intérêts perçus sur les capitaux placés.

Le total des recettes ordinaires hors prélèvement **s'élève à 9.082.250,10 €, en augmentation de 501.684,54 € par rapport à 2021. Le taux général d'exécution des recettes par rapport au budget modifié 2022 atteint 98,10 contre 97,87 % en 2021.**

	Compte 2022	Compte 22 / Budget 22	Compte 22 / Compte 21
Prestation	279.454,37	97,38	66.359,20
Transfert	8.674.165,53	98,14	438.639,24
Dette	128.630,20	97,01	-3.313,90
TOTAL	9.082.250,10	98,10	501.684,54

Au niveau des recettes de prestation, l'augmentation constatée par rapport à 2021 est essentiellement due à la reprise des activités au niveau des écoles (repas scolaires et activités extérieures principalement) suite à la fin des mesures liées à la crise du Covid. De même, les recettes liées à la location des différentes salles communales ont retrouvé leur niveau « normal ».

L'évolution des taxes additionnelles est la suivante :

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022
PRI	1.844.174,17	2.055.380,53	2.083.601,92
IPP	3.547.575,94	3.624.346,56	3.617.338,22
Auto	106.406,18	107.387,58	106.172,81
TOTAL	5.498.156,29	5.787.114,67	5.807.112,95

Les recettes du précompte immobilier et de l'IPP ont globalement augmenté par rapport à l'exercice 2021 et par rapport à la prévision établie lors de la deuxième modification du budget 2022. Cette augmentation est liée à l'inflation qui est directement prise en compte dans l'établissement de l'impôt au niveau du PRI et indirectement, via l'augmentation générale des salaires, en matière d'IPP. L'impact de l'inflation devra être suivi avec attention pour les exercices suivants.



2. Service extraordinaire

Le service extraordinaire se clôture par un résultat négatif à l'exercice propre de - 8.164,34 € et un solde général de -417.653,62 €. Le résultat négatif à l'exercice propre s'explique principalement par le financement important des investissements au départ des moyens mis en réserve. Le solde général négatif est dû au fait que plusieurs marchés, attribués en fin d'exercice 2022 ont fait l'objet de financement par emprunts contractés en 2023.

Recettes extraordinaires exercice propre	1.326.268,84 €
Dépenses extraordinaires exercice propre	1.334.433,18 €
Total exercice propre	-8.164,34 €
Recettes globalisées extraordinaires	3.306.639,43 €
Dépenses globalisées extraordinaires	3.581.205,73 €
Prélèvements	-143.087,32 €
SOLDE général	-417.653,62 €

a) Les dépenses extraordinaires :

Les **dépenses extraordinaires** se répartissent, quant à elles, en 3 catégories :

- les dépenses d'investissement : investissements réalisés pour la commune (réfection des voiries, acquisition de matériel, véhicules, etc.) ;
- les dépenses de transferts qui servent, par exemple, à aider nos fabriques d'église dans leurs travaux divers;
- les dépenses de dettes qui s'assimilent, par exemple, à des libérations de participations d'égouttage (InBW).

Les dépenses d'investissement et de transfert s'élèvent à 1.313.837,56 € en 2022 contre 2.776.439,49 € en 2021, 1.473.568,83 € en 2020 et 1.611.267,87 € en 2019. Les projets engagés en 2022 sont les suivants :

Objets	Montant
Entretien/réparation d ouvrages d art et curage	187.147,46 €
Consolidation ruines du Vieux Château	135.534,14 €
Honoraires projets de ZIT/ZEC/Bassins d'orage	125.000,00 €
Equipement hangar communal (matériel divers)	54.695,88 €
Dalles de béton 2022	53.392,37 €
Honoraires extension crèche Favia	51.316,82 €
Aménagement ancien bâtiment école C.F. à Nil	50.065,42 €
Acquisition de moyens de vidéosurveillance	45.893,07 €
Acquisition de matériel informatique/logiciels	45.658,92 €
Aménagements de voiries « Ruissellements et inondations »	45.284,58 €
Trottoirs/Mobilité/Sécurité (y compris jardinières)	40.313,77 €
Honoraires Aménagement Place St Vincent coeur de village	39.933,19 €
Remplacement éclairage 2022	37.200,00 €
Travaux transformation & restauration La Forge	35.000,00 €
Acquisition de caveaux-cavernes-caveaux sans fonds	33.542,77 €
Maintenance extraordinaire du charroi du service des travaux	32.674,23 €
Equipement mobilier bibliothèque La Forge	29.960,81 €
Projet Wallonie Cyclable - PIWACY	29.792,96 €



Assistance technique ponctuelle - honoraires travaux (bail d'entretien, dalles,...)	27.266,46 €
Végétalisation des cimetières communaux	24.675,53 €
Subside F.E. Sts Vincent & Martin	20.300,00 €
Création d'une rampe PMR à l'ancienne école de Nil	16.429,04 €
Entretien des infrastructures scolaires	16.221,23 €
Réalisation de ZIT/ZEC/Bassins d'orage	15.848,20 €
Expertise arbres Drève	15.000,00 €
Equipeement mobilier salle La Forge	14.973,23 €
Entretien des infrastructures sportives	12.759,69 €
Honoraires projet nouvel hangar	12.500,00 €
Installation et rénovation de panneaux didactiques aux endroits stratégiques	9.953,23 €
Révision du schéma de structure communal (SDC) (spl)	6.534,00 €
Acquisition de mobilier/équipement maison communale	6.407,29 €
Subside F.E. Ste Thérèse	6.001,60 €
Restauration de la chapelle Bon Dieu du Chêne	5.814,05 €
Valorisation Vieux Château	5.229,18 €
Subside F.E. Sts Joseph & Martin	5.000,00 €
Honoraires Plan investissement PIC 2019-2021 (supplément)	4.746,57 €
Acquisition de mobilier écoles	3.666,25 €
Primes dispositifs lutte coulées de boues et inondations	3.547,04 €
Aménagement sas entrée maison communale	2.983,39 €
Restauration des chapelles et potales	2.063,05 €
Rénovation de l'ancien bâtiment de l'école de Walhain (honoraires et travaux)	2.044,90 €
Containers à puce	1.467,24 €
Total	1.313.837,56 €

b) Les recettes extraordinaires :

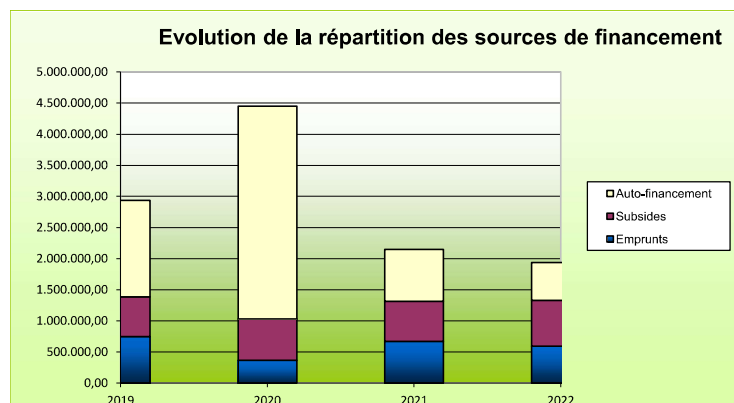
Les **recettes extraordinaires** proviennent de 3 sources bien distinctes :

- les recettes de dette qui sont constituées des sommes empruntées par la commune auprès des organismes financiers pour assurer ses dépenses;
- les recettes de transfert composées des subventions émanant de pouvoirs supérieurs ;
- les recettes d'investissement constituées des fonds propres de la commune ou d'une partie du service ordinaire qui aurait été spécialement affectée à l'usage du service extraordinaire.

Les recettes extraordinaires constatées en 2021 se répartissent comme suit :

- Auto-financement (Fonds de réserve) : 608.941,12 € (31,46 %)
- Emprunts : 591.056,16 € (30,54 %)
- Subsidés : 735.212,68 € (37,99 %)

L'évolution des sources de financement du service extraordinaire, sur l'ensemble des 4 dernières années, est la suivante :



La dette s'élève, fin 2021, à un montant de 6.666.936,31 contre 6.232.074,53 € fin 2021.
Pour rappel, elle s'établissait à 8.064.495,21 € fin 2018.

3. Fonds de réserves et trésorerie

1. Etat des fonds de réserves

L'évolution des fonds de réserves tenant compte des mouvements intégrés dans le compte 2022 est la suivante :

Intitulé	Disponible fin 2020	Disponible fin 2021	Dotation compte 2022		Utilisation compte 2022	Solde fin 2022
			Prélèvement du service ordinaire	Prélèvement du service extraordinaire		
Fonds de réserve ordinaire	815.831,35	876.318,85	0,00	0,00	0,00	876.318,85
Fonds de réserve extraordinaire	2.023.315,22	1.337.220,69	562.265,60	752.028,44	608.941,12	2.042.573,61
Provisions	685.259,13	685.259,13	0,00	0,00	0,00	685.259,13
TOTAL	3.524.405,70	2.898.798,67	562.265,60	752.028,44	608.941,12	3.604.151,59

2. Situation de la trésorerie

La trésorerie totale de la commune est stable. Elle s'établit, fin 2022, à un montant de 5.542.620,93 € contre 5.997.311,76 € fin 2021. La variation observée est liée à l'utilisation de moyens mis en réserve pour le financement de différents investissements.

